

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 juin 2016 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mai 2016.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10052 à 10083 au montant de 21 635.99 \$ et les prélèvements numéro 1642 à 1661 au montant de 10 566.80 \$, adoption des comptes à payer au 31 mai 2016 au montant de 3 008.50 \$ et des salaires payés pour un montant de 20 923.19 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Adoption du règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé.
 - 11.2 Demande de commandite de 150\$ pour un tournoi de golf de la BAPN.
 - 11.3 Don de 100\$ à la Fabrique St-Fidèle de Fassett.
 - 11.4 Embauche d'un nouveau pompier.
 - 11.5 Renouvellement de l'entente "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge.
 - 11.6 Évaluation des employés municipaux.
 - 11.7 Appui à la municipalité de Montpellier pour la problématique de la route forestière # 3.
 - 11.8 Appui au Parc Oméga pour le plan de développement.
 - 11.9 Appui l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.
 - 11.10 Modification du plan de Sécurité Civile.
 - 11.11 Embauche de Madame Cindy Turpin comme employé au service à la clientèle.
 - 11.12 Embauche de Monsieur Michel Proulx comme employé occasionnel.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- 11.13 Autorisation de passage pour l'événement Cycloportif du Tour CIBC Charles-Bruneau.
- 11.14 Don de 100.00 \$ à la Résidence le Monarque au lieu des fleurs suite au décès de la mère du conseiller, Serge Gauthier.
- 11.15 Commandite pour le tournoi de golf de la Résidence le Monarque.
- 11.16 Annulation de la séance régulière de juillet 2016.
- 11.17 Nomination d'un membre au CCU.
- 11.18 Autorisation au Club Quad Papineau de circuler dans l'emprise de l'autoroute 50.
- 11.19 Appui à l'OBV RPNS pour leur mécontentement envers le gouvernement du Québec.
- 11.20 Appui au groupe de travail de l'Examen de Postes Canada.
- 11.21 Refus
- 11.22 Autorisation de pose de panneaux signalisant la route touristique régionale Les Chemins d'eau.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h33.

2016-06-082

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Villeneuve que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-083

Approbation du procès-verbal du 9 mai 2016

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Aucun

- **De l'inspecteur municipal**

Râteler et ramasser au cimetière.
Bris de la hose à prestone du camion à ordures et recyclage.
Installation du quai public.
Faire pancarte de la 148 en Folie.
Réparation des tables de piquenique.
Fabrication, peinture et installation de boîtes à fleurs.
Planter les fleurs.
Réparation du tracteur à gazon.
Réparation du cab du petit tracteur.
Finir à SAJO, il ne reste que 6 chaises à peindre.
Gratté la rue Charles avec la pépinière.
Problème de communication avec le système d'aqueduc.

- **Du directeur des incendies**

7 mai : Pratique. Brûlé ancien bâtiment du moulin à scie à Fassett, 8 pompiers présents durant 10 heures

10 mai : Alarme incendie au 131, rue Principale, 4 pompiers présents.

21 au 24 mai : Congrès des chefs à Gatineau. Plusieurs conférences.

- Les risques de cancers chez les pompiers et comment s'y prémunir.
- Les attaques transitoires.
- Implantation des nouvelles méthodes d'attaque au service de sécurité incendie de Montréal.
- Les maladies professionnelles.
- Cérémonial du souvenir. Remise des décorations pour les services distingués et cérémonial en mémoire de nos membres décédés.

31 mai : Alarme incendie au Zouk situé au 530, rue Notre-Dame à Montebello. Alarme déclenché par un bruleur de poêle, 5 pompiers présents.

31 mai : Accident sur la Route 323. Un véhicule a frappé un chevreuil, 7 pompiers présents.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2016-06-084

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 mai 2016 et des salaires payés pour un montant de 20 923.19 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-05-2016 AU 31-05-2016) payés par les chèques numéros 10052 à 10083 au montant de 21 635.99 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1642 à 1661 pour un montant de 10 566.80 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 mai 2016 : 20 923.19 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Voir tableau.

2016-06-085

Adoption du règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 - dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé.

- CONSIDERANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 qui est entré en vigueur le 24 novembre 2008 ;
- CONSIDERANT QUE le conseil municipal peut amender le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- CONSIDERANT QUE la municipalité de Fassett a adopté un règlement relatif aux permis et certificats afin d'établir les modalités administratives qui encadrent et qui autorisent la réalisation de projets visés par les règlements d'urbanisme ;
- CONSIDERANT QUE la MRC de Papineau a déclaré sa compétence à l'égard de la prévention incendie des immeubles à risque élevé ou très élevé ;
- CONSIDERANT QUE cette déclaration de compétence établit qu'il est maintenant de la seule responsabilité de la MRC de procéder à une inspection de tous les immeubles définis comme risques élevé ou très élevé, d'élaborer un plan d'intervention indiquant les informations pertinentes aux fins d'assurer une intervention efficace pour les services d'incendie locaux et d'effectuer la recherche des causes et circonstances d'un incendie ;
- CONSIDERANT QUE la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 148-2015 concernant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevés ;
- CONSIDERANT QUE l'objectif principal du règlement numéro 148-2015 est d'établir que le *Code national de prévention des incendies* constitue la référence en matière de prévention pour tous les immeubles à risque élevé ou très élevé ;
- CONSIDERANT QUE l'adoption du règlement 148-2015 a un impact sur la procédure d'émission de permis et certificats des municipalités locales relativement aux immeubles à risque élevé et très élevé ;
- CONSIDERANT QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 2008-09 relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de manière à assurer la concordance avec le règlement numéro 148-2015 de la MRC ;
- CONSIDERANT QU' un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2000-02 (ayant pour objet la révision du règlement relatif aux permis et certificats) 2008-09 a été adopté le 8 septembre 2008 (résolutions numéro 2008-09-374 ;
- CONSIDERANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil le 7 juillet 2008 ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

En conséquence,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le règlement numéro 2008-09 de la municipalité de Fassett, intitulé :
Règlement 2008-09 ayant pour objet la révision du règlement relatif
aux permis et certificats.

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques élevés	Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m ²	Établissement commerciaux
	Bâtiments de 4 à 6 étages	Établissements d'affaires
	Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer	Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambre (10 chambres ou plus), motels
	Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	Établissements industriels du Groupe F, division 2 ^e (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.)
		Bâtiments agricoles
Risques très élevés	Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration	Établissement d'affaires, édifices attenants dans de vieux secteurs villageois
	Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes	Bâtiments vacants d'usage non résidentiels
	Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants	Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissement de détention
	Lieux où les matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver	Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises
	Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usine de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) Usines de traitement des eaux, installations portuaires

Article 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2

À la section B du chapitre 1 intitulée « Terminologie » du règlement numéro 2008-09 relatif aux permis et certificats est modifié par l'ajout de la définition suivante :

IMMEUBLE À RISQUE ÉLEVÉ OU TRÈS ÉLEVÉ

Un immeuble à risque élevé ou très élevé est défini comme un immeuble qui en cas d'incendie nécessite habituellement un large déploiement de ressources humaines et matérielles, afin de procéder à l'évacuation des occupants ou de

prévenir les dangers de conflagration. Un immeuble industriel et les entrepôts renfermant des matières dangereuses sont considérées à risque élevé. Un immeuble à forte probabilité d'incendie notamment les bâtiments vacants non utilisés et non barricadés (autres que d'usage résidentiels) sont définis à risque très élevés.

Les risques élevés ou très élevés regroupent les maisons de chambres, les hôtels, les églises, les hôpitaux, les écoles, ainsi que tous les bâtiments de sept étages ou plus ainsi que tous les immeubles répondant aux critères définis au tableau ci-après :

Article 3

La sous-section B du chapitre 4 intitulée « Demande de permis et de certificat » du règlement numéro 2008-09 relatifs aux permis et certificats est modifiée par l'ajout de la condition suivante :

On ajoute l'article d'un point 4.5.2 – Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé :

- L'émission du permis de construction est conditionnelle à l'obtention préalable d'une attestation de la MRC à l'effet que celui-ci s'inscrit en conformité avec « *règlement visant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé.*
- Tout projet de construction visant l'édification d'un nouveau bâtiment principal ou secondaire, la modification, l'agrandissement d'une construction existante, la demande doit être accompagnée des plans de construction et devis préparés selon les règles de l'art, à l'échelle et démontrant tous les éléments proposés en matière de prévention incendie ou le cas échéant, préparés par des professionnels lorsque requis par les lois ou règlements afférents au type de bâtiment.
- La demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC de Papineau.
- La demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC ».
- La demande relative à l'exercice d'un usage de ce type doit être accompagnée des plans et devis préparés selon les règles de l'art, à l'échelle et démontrant tous les éléments proposés en matière de prévention incendie ou le cas échéant, préparés par des professionnels lorsque requis par les lois ou règlements afférents au type de bâtiment ».
- La demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC ».

Article 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Françoise Giroux, mairesse

Diane Leduc, Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

2016-06-086

Demande de commandite de 150\$ pour un tournoi de golf de la BAPN.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett donne un montant de 150\$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation pour la commandite d'un trou à leur tournoi de golf.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-087

Don de 100\$ à la Fabrique St-Fidèle de Fassett.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre demandant un don de la Fabrique St-Fidèle de Fassett ;

ATTENDU QUE les frais annuels pour l'entretien de l'église sont élevés ;

ET QUE l'église reçoit de très faibles revenus ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett fasse un don de 100\$ à la Fabrique St-Fidèle de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-088

Embauche d'un nouveau pompier.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE selon la recommandation de notre Directeur des incendies, monsieur Daniel Bisson, monsieur Marc Beauchamp, résidant à Notre-Dame-de-Bonsecours, soit embauché à titre de pompier volontaire au sein du Service Incendie de la Municipalité de Fassett pour une période de trois mois;

QU' après cette période de trois mois, il soit évalué par le Directeur des incendies qui pourra recommander le prolongement de sa période de probation pour un autre trois mois si son premier stage est satisfaisant;

ET QU' après cette deuxième période de trois mois, il soit réévalué par le directeur des incendies qui pourra recommander son embauche en permanence et son inscription à la formation de pompier I.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-089

Renouvellement de l'entente "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge.

ATTENDU QUE les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Lois sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

ATTENDU QUE les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;
- ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;
- ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;
- ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée
- ATTENDU la volonté de la Municipalité de Fassett et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

En conséquence,

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

- QUE la municipalité de Fassett renouvelle l'entente "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans.
- QUE la municipalité de Fassett mandate la Directrice générale et la mairesse à signer tout document requis.
- QUE le conseil municipal de Fassett nomme Jean-Yves Pagé à titre de représentant autorisé et responsable des communications de la municipalité de Fassett.
- ET QUE la municipalité convient de payer une contribution de 150\$ pour l'année 2016-2017, et de 160\$ pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-090

Évaluation des employés municipaux.

- CONSIDÉRANT QU' il est important de procéder à une évaluation bisannuelle des employés de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT l'importance de définir clairement ce qu'est une évaluation des employés ;
- CONSIDÉRANT QU' une évaluation sur une base stable permet d'entretenir des relations harmonieuses ;
- CONSIDÉRANT l'importance d'identifier les forces et les défis à travailler permet de développer instinctivement une amélioration constante et le dépassement de soi-même;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QU' une identification des forces de chacun et chacune permet également de valoriser chaque individu à sa juste valeur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que ses attentes soient transmises d'une façon claire et précise ;

En conséquence,

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE ce conseil désire qu'une évaluation bisannuelle soit réalisée auprès des employés de la municipalité de Fassett

ET QUE ce conseil autorise également le comité de ressources humaines à effectuer des évaluations avec les employés dès qu'il le jugera nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-091

Appui à la municipalité de Montpellier pour la problématique de la route forestière # 3.

CONSIDÉRANT QUE la route forestière #3 fait partie du réseau des routes forestières stratégiques ;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation avancé qui nuit aux déplacements des véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT les bris de véhicule d'urgence sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil Mulet est un organisme récréotouristique lié à la municipalité de Montpellier ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière emprunte régulièrement ce chemin pour le transport du bois ;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) qui indique de nombreux secteurs de récolte et dont le transport de bois transige par la route forestière #3 ;

CONSIDÉRANT le calendrier d'harmonisation des activités forestières sur terres publiques qui précise que les chemins empruntés par le transport forestier doivent être remis dans un état égal ou supérieur à ce qu'il était avant le début des activités forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la surface de roulement doit être rechargée, rehaussée par endroits, les fossés recreusés par endroits et ceci en raison de l'usure du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'accueil Mulet dessert également la clientèle de la réserve faunique Papineau-Labelle ;

CONSIDÉRANT le Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF), un programme de subvention qui permet de financer la réparation ou l'entretien d'un chemin multi-usages, que le prochain appel de projet est prévu en 2017 ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

En conséquence,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett appui la municipalité de Montpellier dans sa demande de subvention au PADF.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-092

Appui au Parc Oméga pour le plan de développement.

ATTENDU QUE le Parc Oméga accueille actuellement 232 000 visiteurs annuellement et engendre des retombées économiques de plus de trente (30) millions de dollars annuellement pour la Petite-Nation, la MRC de Papineau et la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE quarante pour cent (40%) des visiteurs du Parc Oméga proviennent de l'extérieur du Québec et que vingt pour cent (20%) de ceux-ci proviennent de l'extérieur du Canada;

ATTENDU QUE les propriétaires du Parc Oméga ont investi une somme de 3.7 millions de dollars dans le parc au cours des cinq (5) dernières années;

ATTENDU QUE le Parc Oméga emploie actuellement plusieurs employés et projette de créer davantage d'emplois au cours des trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE le Parc Oméga propose un investissement majeur de quinze (15) millions de dollars sur trois (3) ans, ce qui attirera deux (2) millions de visiteurs dans la région entre 2016 et 2021;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett appui avec enthousiasme le plan de développement du Parc Oméga et demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'investir dans cet attrait touristique de premier plan pour la région de l'Outaouais.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-093

Appui l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année ;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett appui que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-094

Modification du plan de Sécurité Civile.

REPORTÉ

Adopté à l'unanimité.

2016-06-095

Embauche de madame Cindy Turpin comme employé au service à la clientèle.

ATTENDU QU' une demande de subvention salariale à Emploi Québec a été obtenue ;

ATTENDU QUE Madame Turpin a fait un stage de deux (2) semaines et qu'elle a bien répondu aux demandes de travaux à effectuer dans le bureau;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à embaucher Madame Cindy Turpin comme agente au service à la clientèle à compter du 25 avril jusqu'au 19 novembre 2016, au taux horaire de 14,00 \$ de l'heure et pour 30 heures semaines. Ces 30 heures se répartissent comme suit : 4 journées de 7.50 heures du lundi au jeudi.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-096

Embauche de monsieur Michel Proulx comme employé occasionnel.

ATTENDU QU' il y a une surcharge de travail dans les travaux publics ;

ATTENDU QUE Monsieur Proulx a été embauché l'an passé et qu'il faisait un très bon travail ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à embaucher Monsieur Michel Proulx comme employé occasionnel à compter du 1^{er} juin, pour une durée de 3 mois, au taux horaire de 15,50 \$ de l'heure et pour 30 heures semaines. Ces 30 heures se répartissent comme suit : 4 journées de 7.50 heures du lundi au jeudi.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-097

Autorisation de passage pour l'événement Cyclosporatif du Tour CIBC Charles-Bruneau.

ATTENDU QUE l'événement Cyclosporatif du Tour CIBC Charles-Bruneau fait un trajet en vélo qui a pour but d'amasser des fonds dédiés à l'oncologie pédiatrique;

ATTENDU QUE l'événement Cyclosporatif du Tour CIBC Charles-Bruneau demande une autorisation écrite de droit de passage dans le village;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le passage pour l'événement Cyclosporatif du Tour CIBC Charles-Bruneau.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Serge Gauthier se retire de son siège.

2016-06-098

Don de 100.00 \$ à la Résidence le Monarque au lieu de fleurs suite au décès de la mère du conseiller Serge Gauthier.

ATTENDU QUE le conseiller, Serge Gauthier, préfère des dons à la Résidence Le Monarque au lieu de fleurs suite au décès de sa mère ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE la municipalité de Fassett fasse un don de 100.00 \$ à la Résidence Le Monarque.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Serge Gauthier réintègre son siège.

2016-06-099

Commandite pour le tournoi de golf à la Résidence le Monarque.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accorde une commandite de 100 \$ à la Résidence Le Monarque.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-100

Annulation de la séance régulière de juillet 2016.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE l'assemblée régulière du conseil municipal n'ait pas lieu en juillet 2016.

ET QU' advenant une urgence, une assemblée extraordinaire soit convoquée.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-101

Nomination d'un membre au CCU.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal nomme Madame Micheline Proulx comme membre au Comité Consultatif d'Urbanisme,

ET QUE ce membre soit nommé pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-102

Autorisation au Club Quad Papineau de circuler dans l'emprise de l'autoroute 50.

REPORTÉ

Adopté à l'unanimité.

2016-06-103

Appui à l'OBV RPNS pour leur mécontentement envers le gouvernement du Québec.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett appui l'OBV RPNS pour leur mécontentement des coupures budgétaires du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-104

Appui au groupe de travail de l'Examen de Postes Canada.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett comprends que le groupe de travail a été nommé dans le but de recueillir des renseignements et des points de vue et de cerner les options d'avenir de Postes Canada ;

ATTENDU QUE cette démarche vise à permettre au gouvernement fédéral d'atteindre son objectif de « veiller à ce que Postes Canada offre des services de qualité à un prix raisonnable partout au pays ».

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett demande au groupe de travail de l'Examen de Postes Canada se préoccupe de maintenir ouvert le bureau de poste de la municipalité et ses services.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-105

Refus de la subvention accordée du gouvernement fédéral pour les deux emplois étudiant.

ATTENDU QUE la documentation attendue devait être reçue à la mi-mai du gouvernement fédéral pour cette subvention ci-haut mentionnée pour les emplois étudiants ;

ATTENDU QUE cette documentation a été reçue seulement à la mi-juin ;

ATTENDU QUE nous devons faire la promotion pour cette activité en animation de camp de jour au moins quatre (4) semaines avant la fin des cours ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la municipalité de Fassett doit malheureusement se décliner de la subvention accordée du gouvernement fédéral pour les deux emplois étudiant pour cette année en cours, dû au délai.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-106

Autorisation de pose de panneaux signalisant la route touristique régionale Les Chemins d'eau.

ATTENDU QUE la formule instituée par les routes touristiques représente un secteur intéressant de croissance économique pour une région et que le Québec compte actuellement 16 circuits du genre répartis sur 9 régions administratives différentes ;

ATTENDU QUE l'Outaouais ne compte aucune route touristique régionale reconnue et que sa mise en place serait un atout pour la région comme pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la route touristique régionale « Les Chemins d'eau » vient offrir un parcours thématique visant à développer et structurer l'offre sur le territoire ;

ATTENDU les résolutions adoptées par la MRC Papineau lors de l'assemblée régulière de son Comité d'administration du 15 juin 2016 s'engageant à contribuer financièrement à l'implantation des Chemins d'eau pour les cinq prochaines années, à partir de 2017 ;

ATTENDU QUE le tracé traverse le territoire de la municipalité de Fassett et que, pour les besoins de signalisation de cette route, l'autorisation de chacune des municipalités faisant partie du trajet est nécessaire pour assurer sa visibilité ;

ATTENDU QUE l'installation de ces panneaux de signalisation s'effectuera par le Ministère des transports du Québec, selon les règles actuellement en vigueur pour la signalétique des routes touristiques et que leur coût sera défrayé par le mandataire de ce projet, soit Tourisme Outaouais

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE la municipalité de Fassett autorise le Ministère des transports du Québec à signaler le tracé de la route touristique régionale des Chemins d'eau sur le territoire de la municipalité de Fassett, selon le parcours prévu à l'intérieur de la MRC Papineau et ce, sans frais pour la municipalité.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'acceptation de la résolution à la MRC Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2016-06-107

Levée de l'assemblée

21h12 Il est proposé par Claude Joubert que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale